

Rapport de contrôle de l'Inspection des Installations Classées

Référence : 20180910-RAP-AUR-Lallemand-vf

Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL
Entreprise : LALLEMAND SAS 4, Chemin du bord de l'eau 15130 SAINT-SIMON	S3IC 0056-00162 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input checked="" type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS

Activité principale : Fabrication d'additifs micro-biologiques

Date du contrôle : 05/09/2018

Inspecteur(s) : Pierre VINCHES

Type de contrôle

<input type="checkbox"/> Inspection approfondie	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée	<input type="checkbox"/> Inspection planifiée
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection courante	<input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection circonstancielle
<input type="checkbox"/> Inspection ponctuelle		

Circonstances du contrôle

<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL	<input type="checkbox"/> Plainte
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Suites de l'APMU n° 2017-1521

Thème(s) principaux du contrôle	<ul style="list-style-type: none">• Fonctionnement de l'unité d'évapo-concentration,• Respect des prescriptions de l'APMU.
---------------------------------	---

Principale(s) installation(s) contrôlée(s)

- l'unité d'évapo-concentration.

Référentiel(s) du contrôle

- Code de l'Environnement,
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2016-1499 du 21 décembre 2016 article 3.1.3.
- Arrêté préfectoral de mesures d'urgence n°2017-1521 du 14 décembre 2017

Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)

Nom	Société	Qualité
Mme DEMAS	Lallemand SAS	HQSE
M. MEDAL	Lallemand SAS	Directeur de production

Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICA/E/Cellule xxx <input type="checkbox"/> Autre : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Préfecture / DDL / BPIP
--------	---

Contexte et principales constatations

L'usine Lallemand de Saint-Simon est un site de production de levures et bactéries pour l'industrie de la boulangerie, de la fromagerie, de la nutrition humaine et animale (compléments) ou encore de l'œnologie.

Cette inspection a été programmée dans le cadre du suivi de la demande d'études et essais formulée par Lallemand en date du 28/08/2018 et accordée par l'Inspection des Installations Classées en date du 30/08/2018, suite à la prise de l'arrêté préfectoral de mesures d'urgence n° 2017-1521 du 14 Décembre 2017, arrêté pris en raison des fortes nuisances olfactives constatées notamment le 30/11/2017.

Cette inspection a permis de constater le respect des prescriptions de cet arrêté et des conditions de réalisation de l'essai, telles que détaillées dans le dossier de demande reçu par l'Inspection ; elle a par ailleurs permis d'effectuer une visite de terrain de l'unité d'évapo-concentration qui a permis de constater les efforts de fiabilisation et de maîtrise des odeurs mis en œuvre par l'industriel ; aucun impact olfactif n'a été constaté dans l'environnement de l'usine le jour de la visite.

Suites données à l'inspection

Écarts relevés Oui Non

Proposition de mise en demeure Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

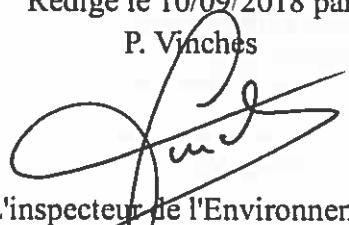
Compte tenu des constatations telles que mentionnées ci-dessus, une lettre de suite est adressée à l'exploitant.

Pièces jointes

Néant.

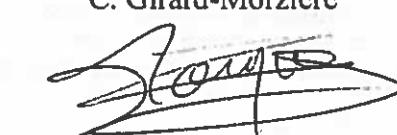
Rédigé le 10/09/2018 par

P. Vinches


L'inspecteur de l'Environnement
(spécialité Installations Classées)

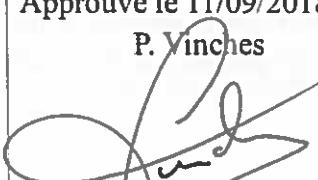
Vérifié le 11/09/2018 par

C. Girard-Morzière


L'inspecteur de l'Environnement
(spécialité Installations Classées)

Approuvé le 11/09/2018 par

P. Vinches


Pour la Directrice,
le Chef de l'UiD
délégué